

HISTORIQUE



Notre doyenne Raymonde Constant est décédée à l'âge de 105 ans

Georges Lemoine et Hélène Owczarczak, représentant le Maire, avaient voulu lui rendre visite le jour de son 105^{ème} anniversaire mais n'avaient malheureusement pu la rencontrer.

Notre centenaire est décédée quelques heures après la visite des élus. Ses funérailles ont eu lieu à Aniche, lundi dernier, sa ville natale, en présence de sa famille et ses amis.

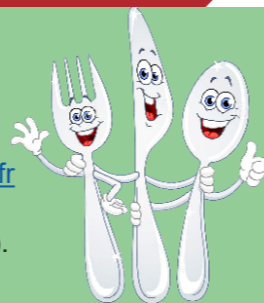
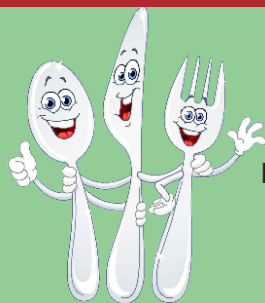
À NOTER

Vente Cantine et Périscolaire (9 repas pour le mois d'avril 2020)

La vente aura lieu du jeudi 05 mars au jeudi 12 mars inclus du lundi au vendredi uniquement le matin de 8h45 à 11h30 et le samedi 07 mars de 8h45 à 11h30.

Pour le paiement en ligne, envoyer un mail à paiementenligne-aniche@orange.fr du lundi 02 au dimanche 08 mars inclus afin de préciser vos besoins pour chaque enfant (nom et prénom de l'enfant, école et jours exacts de repas).

Le règlement sera à effectuer sous 24h en ligne.



► Inscriptions au Banquet des Aînés

Vous souhaitez participer au Banquet des Aînés qui se déroulera le jeudi 16 avril. Il vous faut avoir 65 ans ou plus avant le 31 décembre 2020. Venez retirer votre bon d'inscription en Mairie au Service Fêtes et Cérémonies uniquement de 8h30 à 12h jusqu'au 23 mars, dernier délai. Veuillez vous munir d'une pièce d'identité et d'une facture récente justifiant votre domicile.

► Appel au don du sang

L'association des donneurs de sang organise une collecte qui aura lieu à la salle Coquelet d'Auberchicourt le mercredi 4 mars de 10h à 12h30 et de 14h à 18h. Venez nombreux !

► Consultation infantile

C'est une offre de du service départemental de protection maternelle et infantile. Il s'agit d'un suivi médical préventif des enfants de moins de 6 ans, en lien avec le médecin traitant de l'enfant. La prochaine consultation infantile aura lieu mardi 3 mars au Centre de Prévention Santé, 3 rue Jules Domisse à partir de 13h30 uniquement sur RDV par téléphone au 03 59 73 19 30. Se munir du carnet de santé de l'enfant et du numéro de sécurité sociale sur lequel il est inscrit.

► Assemblée générale de la Société de Chasse

La prochaine assemblée générale de la Société de Chasse d'Aniche aura lieu vendredi 06 mars à 18h à la salle Domisse.

► Compétition Inter-Clubs de Judo

La section Judo/Jujitsu d'Aniche organise dimanche 8 mars une compétition inter-clubs de mini-poussins à minimes à la salle Pierre-de-Coubertin à partir de 9h. L'entrée est libre. Venez nombreux

► Super Loto

L'association Warm Up organise un super loto animé par l'équipe de Ludo et Momo dimanche 8 mars à la salle Louis-Pol. Début des jeux à 15h et ouverture des portes à 12h. 7 séries en bons d'achat. Jeux intermédiaires. De nombreux lots de valeur sont à gagner... Buvette et restauration rapide sur place. Le carton est à 1,5€ et la planche de 24 cartons à 20€. Renseignements et réservations au 06 64 72 95 24 ou 06 81 59 01 36.

► Portes Ouvertes au Lycée Professionnel

Les portes ouvertes du Lycée Professionnel Pierre-Joseph Laurent auront lieu samedi 14 mars au matin dès 9h. Des visites, démonstrations et expériences sont prévues pour vous accueillir. C'est aussi l'occasion de rencontrer des professeurs, des élèves et découvrir les différentes sections BEP et BAC Pro que propose ce lycée.

► Brocante des supporters du SCA

Le club des supporters du SCA « Allez les Tigres » organise dimanche 29 mars une brocante de 9h à 16h dans la rue Lemaire (de l'angle de la rue Patoux à l'angle de l'Avenue du 1er Mai), l'Avenue du 1er Mai et la rue des Frères Martel. Les inscriptions auront lieu en mairie d'Aniche uniquement de 14h à 16h le vendredi 13 mars pour les riverains et les mercredi 18 mars, vendredi 20 mars et mercredi 25 mars pour les brocanteurs. Alimentation, vente de boissons et marchand de fruit interdits. Attention ! Veuillez vous munir d'une pièce d'identité et de la carte grise du véhicule utilisé ce jour-là. Le prix du mètre est fixé à 1€55. Renseignements au 06 25 07 80 88 ou au 06 63 59 44 45.

► Calendrier du SCA

Samedi 29 février : dès 9h, matchs de jeunes.

Dimanche 1^{er} mars : U14 - Abscon à 10h, Seniors A - Wattrelos à 15h.



À l'Affiche !

Le Voyage du Dr Dolittle

Le Lion

Ducobu 3

Le programme mensuel du cinéma est visible dans la rubrique "Loisirs - Culture - Cinéma" sur le site internet de la ville : www.aniche.fr.

Aniche Actu N°9

du 24 février au
1^{er} mars 2020

Site Internet : www.aniche.fr

Facebook : Ville d'Aniche



Directeur de la publication : Marc Hémez

ACTUALITÉS



Le football ciment de l'amitié franco-allemande

Invitée par la Municipalité d'Aniche et le Sporting Club, une délégation de jeunes footballeurs de Bobingen, notre jumelle allemande, a séjourné dans notre ville les 21, 22 et 23 février. Au-delà de l'aspect sportif, cette rencontre s'est avérée de nouveau un moment fort d'amitié franco-allemande.



En 2017, une délégation de jeunes footballeurs du SCA, emmenée par Marc Hémez, s'était rendue à Bobingen pour participer à un tournoi international. L'échange avait été riche et chaleureux et les autorités Anichoises s'étaient promis de rendre la politesse aux footballeurs allemands.

Le match retour, qui a eu lieu ce week-end, a tenu toutes ses promesses et restera longtemps gravé dans les mémoires d'un côté et de l'autre du Rhin.

Lors de la cérémonie d'accueil, le Maire, Marc Hémez, a évoqué l'amitié franco-allemande et la célébration en 2019 des cinquante années du jumelage entre nos deux villes : « Au travers de ce séjour sportif, nous partageons un grand moment de fraternité européenne. Le foot et le sport en général sont

des vecteurs essentiels d'insertion. Nous sommes heureux de vous accueillir ! Votre venue traduit cette fraternité que, vous les jeunes, vous voulez vivre dans une Europe de justice et de solidarité ».

Pour clore son propos, le Maire a remercié tous les artisans de ce grand moment d'amitié, les élus, les personnels et les responsables des deux clubs de foot.



Médecin de garde : 03 20 33 20 33 / Pharmacie de garde : 08 25 74 20 30 ou www.servigarde.fr.

ASSOCIATIONS



Le 60^{ème} anniversaire de l'Amicale des Donneurs de Sang marqué par le décès de Gérard Collin

C'est une Assemblée Générale riche en émotion que les donneurs de sang ont vécu ce dimanche 23 février à la salle Claudine-Normand. En effet, le 60^{ème} anniversaire de l'amicale des donneurs de sang d'Aniche et Auberchicourt a été marqué par le décès, le matin même, de Gérard Collin, trésorier de l'association de 1970 à 2010.



Après avoir accueilli les personnalités, les membres du bureau et les donneurs, le Président Stéphane Decroos a souhaité qu'une minute de silence soit observée à la mémoire des amicalistes décédés, avec une pensée particulière pour Gérard Collin.

Il a rappelé ses qualités humaines et son indéfectible volonté de servir le don du sang. Gérard aurait apprécié les résultats très positifs annoncés ensuite par la secrétaire Isabelle Chantreau.

L'amicale a organisé 6 collectes en 2019 et enregistré 645 dons, soit 75 poches de plus que l'année précédente. La générosité des participants a permis de sauver 120 vies !

En 2019, 65 personnes ont donné leur sang pour la première fois. L'amicale compte 349 donneurs parmi lesquels 59% ont donné une seule fois l'an dernier. Ce pourcentage laisse entrevoir une marge de progression intéressante et doit inciter les organisateurs à amplifier encore leur politique de fidélisation.

Reprenant la parole, Stéphane Decroos a rappelé l'histoire de l'Amicale née de la volonté de quelques amis et collègues des grands bureaux des Houillères de promouvoir le don du sang et de faciliter les collectes. Les objectifs sont restés les mêmes et la mobilisation pour encourager cet acte citoyen, généreux et gratuit ne s'est pas démentie. Le Député Alain Bruneel et le Conseiller Départemental Charles Beauchamp ont, à leur tour, félicité les amicalistes et les donneurs et souhaité que le Ministère de la Santé soit davantage à l'écoute des bénévoles qui, au côté de l'EFS, font vivre le don du sang.

Pour clore l'assemblée générale, 7 donneurs assidus ont été récompensés tandis que Jeannine Goubet recevait la Médaille d'Honneur de l'Amicale. Gérard Collin aurait dû recevoir la même distinction, malheureusement, la vie en a décidé autrement.



À la convention de « La Porte Épique », tout est dans la stratégie !

Dimanche 16 février, l'association « La Porte Épique » organisait sa convention à la salle Louis-Pol.



Les amateurs de petites figurines et de jeux de stratégie étaient bien entendu au rendez-vous pour en découdre pacifiquement mais avec beaucoup de stratégie.

Les aficionados ont pu laisser libre cours à leur imagination dans des combats âprement disputés, à coup de dés et sur plateaux.

Une cinquantaine de passionnés ont participé au Tournoi « Le Trône de Fer », un jeu de cartes évolutif adapté de la série romanesque, qui consiste à accumuler suffisamment de points de pouvoir pour remporter la partie. À noter que ces joutes peuvent durer plusieurs heures...

ASSOCIATIONS

Une association de motards généreux !



Le dimanche 9 février a eu lieu à la salle Claudine-Normand l'Assemblée Générale constitutive de la dernière-née des associations anichoises « Les Z'As du Cœur » en présence du Maire, Marc Hémez, et de quelques élus.

La présidente Sabeline Poiret a expliqué aux 70 personnes présentes les objectifs de la nouvelle association. L'idée première est de permettre aux passionnés de partager des moments conviviaux, de faire de nouvelles rencontres et découvrir des endroits atypiques au fil des kilomètres parcourus lors des balades. Mais les membres fondateurs des Z'As du Cœur ont voulu donner un sens à leurs sorties en apportant leur aide aux motards accidentés qu'elle soit financière, matérielle ou morale. La prévention et le respect des règles de sécurité ont d'ailleurs été au cœur des débats.

Le Maire, Marc Hémez, a souligné le caractère caritatif et solidaire de l'association et la générosité des dirigeants qui l'animent. Les Z'As du Cœur : 85 rue Jean Jaurès. Contact : 06 67 57 01 88.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Que font vos élus ?

Les conseillers municipaux sont les élus les plus proches de vous. Ils représentent les habitants, veillent à leur qualité de vie et travaillent au bon fonctionnement de la commune.

Le conseiller municipal fait le lien entre le Maire et vous, lui rapporte les problèmes entendus ou rencontrés, travaille en commissions, siège au Conseil Municipal où il émet des propositions et valide les sujets évoqués : transports, environnement, écoles, voiries, gestion des déchets, solidarité, jeunesse, urbanisme, action sociale, ...

Qui peut être élu ?

Peut être élu tout français ou membre de l'Union Européenne, âgé de 18 ans révolus le jour du scrutin (sauf les anglais depuis le Brexit), habitant la commune (du domicile principal ou de la résidence secondaire) et inscrit sur les listes électorales (clôturées le 7 février dernier).

Les agents communaux ne peuvent être élus au Conseil Municipal de la commune qui les emploie.

Sont-ils rémunérés ?

Le Maire et les adjoints délégués reçoivent une indemnité en fonction de la taille de la commune : pour le Maire de 660€ si la commune comporte moins de 500 habitants à 5 600€ pour une ville de plus de 100 000 habitants. Les conseillers municipaux peuvent percevoir une indemnité, si le Conseil le décide, elle est prélevée sur l'enveloppe dévolue au Maire et aux adjoints, entre tous les membres.

Qui peut voter ?

Tous les citoyens français majeurs et européens (sauf Brexit), inscrit sur les listes électorales. Un enfant en âge de voter, atteignant ses 18 ans, sera inscrit d'office, s'il s'est fait recenser, à 16 ans, au recensement citoyen (se renseigner en Mairie)

Comment voter ?

Produisez votre carte d'électeur et une pièce d'identité, ou autre document avec photo : permis de chasse, de conduire, Carte Vitale, carte handicapée...

Comment voter par procuration ?

Vous souhaitez voter mais vous ne pouvez pas vous rendre à votre bureau de vote en vue des élections municipales les dimanches 15 et 22 mars 2020 ? Pas de panique, il existe le vote par procuration !

Plusieurs choix s'offrent à vous en tant que mandant :

- rendez-vous à la mairie ou en ligne sur le site www.service-public.fr.
- Vous pouvez télécharger depuis chez vous le formulaire Cerfa.

Pour donner procuration, présentez-vous en personne dans les lieux suivants :

- dans un commissariat de police
- dans une brigade de gendarmerie
- au tribunal près de votre domicile ou de votre travail.



Munissez-vous d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire) et des coordonnées de la personne (mandataire) qui votera à votre place.

Elle doit être inscrite dans la même commune que vous, une seule procuration en France est possible.

Prévenez la personne que vous avez désignée comme mandataire car aucun envoi n'est effectué. Vous avez jusqu'à la veille du scrutin pour faire la démarche, attention au délai de traitement : n'attendez pas la dernière minute.

Transport des personnes à mobilité réduite



Lors des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, les personnes à mobilité réduite peuvent bénéficier du transport assuré par la Mairie.

Si vous êtes concerné, inscrivez-vous au service État-civil au 03 27 99 91 12 avant le jeudi 12 mars.

